

FOCUS SUR LES DISPOSITIFS « OUI SI »

Nous tentons un premier bilan des dispositifs « oui si », apparus depuis l'application de la loi ORE , qui devra être poursuivi dans les années à venir. Celui-ci est loin d'être exhaustif. Seules des tendances peuvent être dégagées compte tenu de la diversité des dispositifs mis en place. Nous présentons également le résultat d'enquêtes et des exemples de dispositifs¹.

I – Quel bilan ?

Il est difficile de faire un bilan général faute de chiffres consolidés sur l'ensemble des universités qui ont diversement déployé ces dispositifs « oui si » d'autant plus que leurs formats sont très variés d'une université à l'autre, même au sein d'un même établissement et avec parfois des effectifs assez réduits. Les données quantitatives étant très hétérogènes et les profils des étudiants concernés par ces dispositifs « oui si » très hétérogènes (baccalauréat, degré de difficultés), il est préférable de se concentrer sur un bilan qualitatif comme le suggère la Conférence des doyens des UFR scientifiques (CDUS)².

Des améliorations qualitatives sont avancées par les universitaires : « plus d'assiduité dans les amphithéâtres », « plus d'attention », « plus de présence aux examens »³, changement d'attitude des étudiants qui se traduit par moins de décrocheurs, plus de confiance et, comme le souligne un responsable d'aide à la réussite, « même s'ils [les étudiants] n'y arrivent pas, ils seront toujours plus sûrs d'eux à la fin de cette année, c'est une excellente transition avec le lycée »⁴. Cet effet positif est plus fort chez les bacheliers plus proches des pré-requis universitaires que ceux « qui parfois, savent à peine écrire »⁵. Certaines Vice-Présidence ou certain.es chargé.es de mission ont « l'impression d'avoir investi pas mal d'énergie pour assez peu de résultats » et « «quoi qu'on fasse, la réussite des étudiants dépendra toujours de leur motivation et pour un certain nombre, elle n'est pas vraiment là... »⁶. Ces derniers et dernières ont du parfois faire face à la défiance des étudiants qui ressentent les dispositifs « oui si » parfois comme une punition⁷ ou « ils [les étudiants] se vivent déjà identifiés comme pas bons »⁸. Certains étudiants « ont eu le sentiment d'être un peu stigmatisés »⁹. Pour essayer d'y palier, certaines universités ont décidé d'employer un autre terme que « oui si ». Par exemple à l'université de Bordeaux, on parle plutôt de parcours réussite ou parcours adapté car selon la directrice des études de la licence de droit « la formulation « oui si » fait un peu je suis à la fac mais en survie et ne permet pas à ces jeunes de se sentir pleinement intégrés »¹⁰. Mais le terme « adapté » créé un sentiment chez certains étudiants d'appartenir à un groupe « à part »¹¹. Le président de l'université d'Evry-Val d'Essonne, sentant également ce sentiment d'exclusion, préfère utiliser le terme « oui avec » qui rend plus lisible l'objectif d'émancipation et d'aide pour permettre aux étudiants d'aller le plus loin possible dans les études¹².

1 A partir d'une revue de presse et de bilan

2 *Dépêche AEF* n°616032 « Comment répondre en même temps à la réforme du lycée, aux « ouisi », et à la fin de la Paces ? (Jean-Marc Planeix, CDUS) »

3 *Le monde* 14/09/2019 « Parcoursup : les taux de réussite ont peu varié »

4 *Educpro* 28/01/2019 « Le bilan mi-figue mi-raisin des dispositifs « oui, si » dans les universités »

5 *Le Monde*, 03/10/2019 « A Clermont, l'université peine à faire réussir ses étudiants fragiles »

6 *AFP* 17/05/2019 « Les « oui si » de Parcoursup : un bilan provisoire en demi-teinte »

7 *Educpro* 28/01/2019 « Le bilan mi-figue mi-raisin des dispositifs « oui, si » dans les universités »

8 *Le Monde*, 03/10/2019 « A Clermont, l'université peine à faire réussir ses étudiants fragiles »

9 *AFP* 17/05/2019 « Les « oui si » de Parcoursup : un bilan provisoire en demi-teinte »

10 *Dépêche AEF* « La faculté de droit de Bordeaux propose une école d'été à 240 néoentrants en licence pour faciliter leur intégration »

11 *Dépêche AEF* n°600217 11/03/2019 « Comment se déploient les "oui si" dans les universités ? L'exemple de 5 dispositifs (Promosciences) »

Il est encore trop tôt pour mesurer les effets de ces dispositifs « oui si » du fait du peu de travaux en recherche pour le moment. Toutefois, des travaux en recherche suite du plan réussite en licence lancé en 2007, et dont certains dispositifs « oui si » s'inspirent, ont montré un risque d'éloignement des étudiants en difficulté si les dispositifs de réussite ne sont pas correctement intégrés au cursus initial (isolement de ces étudiants) et une difficulté d'attirer en tutorat ou dans des modules de remédiation les étudiants qui sont le plus en difficulté^{13,14}. Mais obliger les étudiants à suivre des dispositifs « oui si » sous peine de ne pas être inscrits dans la formation de leur choix n'est pas non plus la solution. En effet, les étudiants risquent de choisir une formation où ils ont été accepté sans obligation de suivre un dispositif « oui si » mais qui n'est pas le premier choix et donc peut être source d'abandon¹⁵.

Les licences en tension affichent une évolution du taux de réussite plus conséquente mais ce n'est pas essentiellement dû aux dispositifs « oui si ». Parcoursup a contribué dans ces filières à la diminution de la part des bacheliers professionnels et technologiques qui s'est traduit par une hausse « mécanique » de la réussite, les bacheliers généraux étant devenus plus nombreux. En STAPS¹⁶, la hausse des bacheliers S de 7 % a contribué en partie à la hausse de 12 % du taux de réussite. Dans la plupart des universités le taux de réussite en terme de validation d'année n'a pas bougé de manière significative comme le souligne la Cour des comptes (voir § III.2).

La CPU pense que l'impact des dispositifs « oui si » ne peut être comparé à la « cohorte générale » étant donné que ce sont surtout les étudiants « les plus éloignés » qui sont concernés¹⁷. Elle propose donc de tenir compte du décrochage. Dans son rapport du 7 octobre 2019¹⁸, le Comité de suivi de la loi ORE propose de définir autrement les critères de réussite pour s'intéresser plus à la « réussite éducative » qu'à la « réussite académique ». Ce glissement risque de se renforcer avec la flexibilité des parcours qui ne permettra plus d'évaluer la pertinence des formations dans leur globalité de fait de la complexité induite par l'individualisation des parcours. C'est une manière de déresponsabiliser l'établissement de la qualité des dispositifs et de reporter cette responsabilité de réussite sur les étudiants. Christophe Michaut du Centre de recherche en éducation de Nantes, souligne qu'il serait préférable de « se pencher sur la persévérance de l'étudiant »¹⁹. De plus, des facteurs externes qui influent sur la réussite des étudiants devraient être pris en compte : les conditions de vie et des ressources financières, les caractéristiques socio-démographiques, l'origine sociale (qui fait actuellement débat au sein de la communauté des chercheurs), la façon d'étudier, l'orientation mais aussi le contexte de l'établissement (ressources et politiques pédagogiques). Achille Braquelaire, président du Comité de suivi de la loi ORE, souligne que les dispositifs « oui si », qui se sont concentrés sur la remédiation (dispositifs « oui si » en un an), risquent de freiner

12 Dépêche AEF n°601163 « Interview P. Cumi (université d'Evry) propose de transformer les « oui si » en « oui avec » pour chasser le sentiment d'exclusion »

13 David M., Lebrun N. (2018) « Des dispositifs de remédiation en licence pour faire réussir les étudiants : vraiment ? », Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire (GRDS) <https://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article288>

14 Dépêche AEF n°618363 18/12/2019 « La filière du bac est un facteur déterminant de la réussite mais son poids diffère selon les parcours » (C. Michaut) »

15 *ibid*

16 <http://blog.educpros.fr/didier-deligneres/2019/08/04/un-bilan-de-reussite-de-la-premiere-promotion-parcoursup-en-staps/>

<http://blog.educpros.fr/didier-deligneres/2019/02/26/premier-bilan-de-reussite-pour-les-etudiants-parcoursup-en-staps/>

17 Dépêche AEF n°611986 du 04/09/2019 « « oui si » : de premiers retours positifs sur la réussite étudiante, mais pas encore de tendance globale, selon la CPU »

18 https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/87/7/RAPPORT- CSORE_1187877.pdf

19 Dépêche AEF n°618363 18/12/2019 « La filière du bac est un facteur déterminant de la réussite mais son poids diffère selon les parcours » (C. Michaut) »

cette individualisation des parcours prônée par la loi ORE si ces dispositifs s'avèrent efficaces²⁰. Par contre, selon lui, les dispositifs « oui si » en deux ans (L1 en deux ans) devraient participer à cette flexibilisation des parcours car ils rendent possible l'attribution personnalisée d'ECTS prévue par l'arrêté licence. La réforme du baccalauréat devrait également accélérer cette flexibilité. Pour cela, Achille Braquelaire souhaite que « les « oui si » évoluent d'une logique de remédiation vers une logique de complémentarité pour inclure tous les étudiants »²¹ et permettre aux bons étudiants de bénéficier de remédiation s'ils n'ont pas pris une spécialité les empêchant de suivre dans de bonnes conditions la licence. La CDUS va dans le même sens. Selon elle, « la pérennisation de dispositifs « oui si en 2 ans » pourra se décliner par exemple (...) sous une forme plus modulaire sur 2, 3 ou 4 ans selon le profil ou les besoins du nouveau bachelier en lui ouvrant les possibilités d'accès à des domaines pour lesquels ils n'auraient pas les pré-requis »²². Comme le SNESUP-FSU l'a déjà souligné, le risque est grand que les crédits des dispositifs « oui si » se concentrent plus les étudiants en manque de pré-requis car n'ayant pas suivi l'une des spécialités au détriment des étudiants ayant suivi les bonnes spécialités mais avec des pré-requis fragiles²³. De plus, est-ce que les étudiants auront les mêmes chances de poursuite dans les master que des étudiants ayant fait leur licence en 3 ans ? Rien n'est sûr surtout pour les master où le taux de pression entre les demandes et l'offre existe. Ce taux de pression risque d'ailleurs d'augmenter dans les années à venir devant le flux croissant d'étudiants qui intègrent la licence et aspirent à poursuivre en master.

II – Des enquêtes

II.1 - Effectuée par la Conférence des doyens des UFR scientifiques (janvier 2020)²⁴

L'enquête a concerné 15 universités (Aix-Marseille Université, Bourgogne, Brest, Cergy Pontoise Université, Corté, La Réunion, Metz, Montpellier, Nantes, Rennes 1, Sorbonne Université, Strasbourg [physique], Toulon, Toulouse 3, Saint Quentin en Yvelines).

Le nombre de formations concernées est très variable allant des portails à une seule mention selon les universités :

- tous les portails : Aix-Marseille, Montpellier, Nantes, Sorbonne Université et Saint Quentin en Yvelines ;
- un seul portail : Brest ;
- plusieurs mentions : Metz (sciences pour l'ingénieur, physique-chimie, sciences de la vie), Cergy (mathématiques-informatique-physique-ingénierie, biologie et ingénierie, physique-chimie-sciences de la terre) ;
- une mention : Toulon (sciences de la vie).

Les publics visés sont les bacheliers S faibles (notes scientifiques entre « 8 et 10 » ou « 9 et 11 » ou inférieures à 8 pour Toulouse), d'une part, et les bacheliers technologiques (notes scientifiques inférieures à 10 à Toulouse) et bacs généraux autre que S, d'autre part.

Les universités ont essentiellement proposé les parcours « oui si » à partir des notes de mathématiques et de physique-chimie de première et de terminale (Strasbourg, Rennes 1, Aix-Marseille, Toulouse 3) avec parfois des limites supérieures de notes (notes en mathématiques < 12 à Rennes 1, notes dans les matières scientifiques < 12 pour Aix-Marseille) ou de la moyenne

20 *Dépêche AEF* n°614151 du 17/10/2019 « le risque de la loi ORE est « que l'on n'aille pas plus loin dans la flexibilisation des parcours (Achille Braquelaire) »

21 *Ibid*

22 *Dépêche AEF* n°616032 « Comment répondre en même temps à la réforme du lycée, aux « oui si », et à la fin de la Paces ? (Jean-Marc Planeix, CDUS) »

23 <https://www.snesup.fr/article/dossier-parcoursup-2019-elements-de-bilan>

24 <http://promosciences.org/wp-content/uploads/2020/02/Pr%C3%A9sentation-Promosciences-CDUS.pdf>

générale de première et terminale (La Réunion). L'université de Nantes a préféré se baser le type du bac et le projet de formation. L'université de Corté a quant à elle pris comme critère la non mention du bac. D'autres types de critère ont été préférés : tests de positionnement (Cergy Pontoise), entretiens (Cergy Pontoise), test à des TD lors de la semaine de rentrée (Brest), le niveau d'anglais (Brest). Les universités de Cergy Pontoise, Metz et Toulon ont également utilisé tout simplement le volontariat.

Comme déjà souligné par la Cour, l'enquête de la CDUS montre que les effectifs sont très variables d'un établissement à un autre. Les effectifs sont généralement plus élevés en licences de mathématiques et de physique. Les effectifs peuvent varier de 3 à 75 % des effectifs totaux mais une majorité des parcours se situe entre 6 et 15 %.

La CDUS a répertorié 24 dispositifs dont une majorité de licence en 4 ans (15) et un dispositif basé uniquement sur l'anglais (université de Brest), le reste des dispositifs sont une consolidation des acquis des étudiants dans le cadre d'une licence en 3 ans. Certaines UFR proposent les deux dispositifs. Il existe une grande variété des parcours « oui si » : année L0 (7 universités), année L1 en deux ans (5 universités), semestre 2 rebond (1 université), L1 en 1 an avec un renforcement disciplinaire et effectifs réduits (2 universités) ou encore un modèle intermédiaire entre l'année propédeutique de type L0 (80%) et L1 adapté en 2 ans (20 % des cours) (1 université). Concernant les L1 en 1 an, l'enquête a révélé différentes structurations : enseignement L1 avec un enseignement spécifique (3 universités), de la remédiation (2 universités) ou des UE spécifiques (1 université). Concernant les L1 en deux ans, on retrouve les mêmes structurations : enseignement L1 et enseignement spécifique (4 universités), de la remédiation (2 universités) et des UE disciplinaires spécifiques (2 universités). Cependant, 3 universités proposent également des durées des UE plus importantes (facteur multiplication de 1,5 en S1 pour les universités de Nantes et Toulouse 3, 1h30 de plus par semaine en mathématiques pour l'université Rennes 1).

En plus de ces dispositifs, divers accompagnements sont proposés aux étudiants : tutorat par des L3 pour les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement, rencontres avec le SUIO, enseignant-référent, pédagogie adaptée, dispositif d'accueil, suivi personnalisé).

Les taux de réussite, de réorientation et d'abandon sont très variables d'une université à l'autre, suivant le type de baccalauréat ou la mention de licence.

Université	Dispositif en un an :	Dispositif en 2 ans
Cergy Pontoise	12 %	
La Réunion	Réussite : 59 % des présents Abandon : 0% en sciences de la vie et 34% en informatique-électronique-automatique	
Saint Quentin en Yvelines	Réussite : 60 % Abandon : 40 %	
Aix-Marseille		Réussite : 28 % (Bac gén.) et 25 % (bac techn.)
Corté		Réussite : 12 % Réorientation : 25 % Abandon : 12 %
Nantes		Réussite : 54 % (Bac pro et techn.) et 64 % des présents (Bac S) Réorientation : Bacs techno et pro : 12% (étudiants ayant validé) et 23% (étudiants n'ayant pas validé) ; 4 étudiants orientés dans l'autre dispositif Abandon : 36 % en moyenne

Université	Dispositif en un an :	Dispositif en 2 ans
Rennes 1	Réorientation : 10 % (Sciences physiques mathématiques) Abandon : 10 % (Sciences physiques mathématiques)	Réussite : 30 % (électronique-informatique) et 15 % (mathématiques) Orientation : 28 % (mathématiques) Abandon : 15 % (électronique informatique), 61 % (mathématiques)
Sorbonne université		Réussite : 0 % (portail physique-chimie-géosciences-ingénierie) à 2-45 % (portails biologie-géosciences-chimie et mathématiques-informatique-physique-ingénierie) Réorientation : 9% (étudiants ayant validé) et 13% (étudiants n'ayant pas validé) Abandon : 5 %
Toulon		Abandon : 5 %
Toulouse 3		Abandon 11 %
Bourgogne		Abandon 12,5 %
Montpellier		Abandon : 54 %
Strasbourg		Réorientation : quelques unes (non chiffré) (Physique et Ingénierie) Abandon : 60 % (Physique et Ingénierie)

Concernant les parcours « oui si » en 1 an, la remise à niveau conduit à des taux de réussite assez conséquent. Les activités de groupes ont permis la cohésion entre étudiants et le soutien des enseignants a été positif. Les dispositifs ont aidé les étudiants à prendre un rythme de travail. Le suivi d'un cursus classique a permis de minimiser ou de ne pas avoir de stigmatisation des étudiants. L'accompagnement personnalisé a aidé à la réussite des étudiants en particulier dans la construction du projet professionnel. Toutefois, une certaine stigmatisation a été relevée du fait que les étudiants étaient dans des groupes à part. La remise à niveau a été partielle. Cela se ressent dans le taux de réussite qui sont inférieurs à 20 % dans les UE du semestre 1. L'emploi du temps est surchargé par rapport aux autres étudiants. L'évaluation de l'assiduité n'est pas jugée positive. Le suivi personnalisé n'est pas systématique dans tous les dispositifs. Le libre choix par les étudiants des dispositifs de remédiation n'est pas efficace au sein d'une formation car ce ne sont pas forcément les étudiants qui en ont le plus besoin qui choisissent ces dispositifs.

Concernant les dispositifs « oui si » en deux ans, la mise en place de référents spécifique a été bénéfique ainsi que la (re)mise à niveau dans les disciplines scientifiques. Le dispositif étalé sur 2 ans permet à l'étudiant de confirmer son orientation par rapport au projet et au niveau. Le suivi individuel permet de diminuer le nombre d'étudiants en situation de décrochage. La progression pédagogique est mieux adaptée et le volume d'heures allégé. Le travail se fait en groupes de taille plus petite. Enfin, il est possible de construire des projets communs à toute une promotion. Cependant, la mise à l'écart des autres étudiants est jugée négative par les étudiants qui participent au dispositif « oui si » en 2 ans. Un faible investissement des étudiants a été observé allant jusqu'à la moitié de la promotion. Il existe une hétérogénéité du public en terme de motivation et de perspectives, ce qui peut entraîner des problèmes de discipline. La mise au travail de certains étudiants n'est pas forcément au rendez-vous car ils pensent qu'ils vont réussir sans trop travailler. L'implication des collègues n'est parfois pas au rendez-vous du fait de la particularité du public étudiant. Les effectifs sont trop faibles pour tirer des conclusions sur la pertinence de ce type de dispositif d'autant plus qu'il a été mis en place que depuis 1 an et que les effectifs sont très faibles avec des profils très divers. Il est également souligné que les profils sont difficiles à identifier sur Parcoursup. De plus, la communication de ce type de dispositif est faible.

Cette enquête montre qu'il existe de nombreux dispositifs différents qui ne sont pas comparables d'un établissement à l'autre. La structuration des dispositifs « oui si », les modalités pédagogiques, les critères pour une orientation en dispositif « oui si » sont très variables. De plus, apprécier la réussite est très difficile car les dispositifs sont trop récents (9 ont été mis en place en septembre 2019). De plus les effectifs sont généralement faibles avec un public étudiant particulier. Il serait plus judicieux d'évaluer la réussite sur toutes les années de licence. La CDUS souligne que la réussite peut aussi s'apprécier par le devenir des étudiants même après une réorientation réussie. La CDUS recommande d'avoir une meilleure suivi des étudiants afin de connaître leur devenir. De plus il est nécessaire de présenter ces dispositif comme une aide à la réussite pour éviter la stigmatisation que ressentent les étudiants. Il est primordial que l'accompagnement financier et humain soit pérenne. La réforme du bac va impacter les dispositifs « oui si » à la rentrée 2021. Est-ce que les dispositifs « oui si » actuels vont perdurer ? Faudra-t-il des dispositifs « oui si » en fonction des spécialités de Terminale suivies par les lycéens ?

II.2 – L'avis de la Cour des comptes²⁵

La répartition des moyens est disparate. Ce sont surtout les universités qui avait déjà développé des politiques de réussite des étudiants avant la loi ORE, qui ont été les plus dotées, alors que les effets de leur politique n'était pas forcément au rendez-vous avant la loi ORE. Les universités qui ont reçu les plus faibles financement sont celles où la capacité à faire réussir les étudiants est les plus fragiles. Contrairement à la Cour qui a surtout mis en valeur les 10 universités les plus dotés, les tableaux ont été construit en fonction de la part des bacheliers professionnels et technologiques dans les universités. Les 10 universités au montant « oui si » le plus élevé par étudiant inscrit depuis 2013 dans la même université et n'ayant pas réussi sa licence en 3 ou 4 ans sont repérées en grisé dans les tableaux n°11, n°12 et n°13²⁶. Le tableau n°11 répertorie les universités ayant des taux de bacheliers professionnels supérieur à 10 %. On constate que les montants par étudiant sont généralement moins élevés que ceux des universités ayant un taux supérieur de 10 % de bacheliers technologiques et encore moins élevés que ceux des universités ayant des taux de bacheliers professionnels et technologiques inférieurs à 10 %. La Guyane est un peu une exception. C'est très certainement lié à la forte valeur ajoutée de 11,6 comparable par exemple à Marne La Vallée qui fait partie des 10 universités les mieux dotées.

Tableau n° 11 : montant « oui si » moyen par étudiant inscrit dans le même établissement depuis 2013 et n'ayant pas réussi sa licence en 3 ou 4 ans pour les universités ayant plus de 10 % de bacheliers professionnels

Université	Taux de réussite en observé	Valeur ajoutée	% de bac techno	% de bacs pro	Montant par élève en échec 2018/19	Montant par élève en échec 2019/20	Evolution du montant
Perpignan	59,5	9,5	15,8	10,7	690	958	39 %
Toulon	47,1	0,3	16,8	11,6	459	459	0 %
Avignon	48,2	1,4	16,2	12,7	102	299	195 %
Antilles	25,9	-13,8	15,5	12,8	446	446	0 %
Le Havre	42,8	-5,7	11,8	13,8	948	1266	34 %
Paris 8	47,3	1,1	16,1	15,1	290	524	81 %
Polynésie	32,0	-5,0	22,8	17,9	296	296	0 %
La Réunion	29,3	-9,9	20,1	18,5	246	365	49 %
Nîmes	42,9	-2,0	19,2	18,5	606	909	50 %
Guyane	41,0	11,6	30,5	21,3	1135	1313	16 %

Source : Cour des comptes d'après les données MESRI/SIES (méthode 3)

25 <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-03/20200227-rapport-premier-bilan-loi-ORE-3.pdf>

26 Données issus de l'annexe 16 du rapport de la Cour des comptes

Remarque : Dans les tableaux n°11, n°12 et n°13, la valeur ajoutée reflète la capacité de l'université à faire réussir des étudiants plus fragiles. Calculée par le ministère, la valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale de la réussite en licence une fois les effets suivants pris en compte : sexe, baccalauréat (âge d'obtention, série, mention), catégorie socioprofessionnelle des parents et discipline d'inscription en L1. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en licence en 2016 ou 2017 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2013-2014 dans ce même établissement.

Méthode 3 du MESRI : taux de réussite qui intègre uniquement les néo- bacheliers qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Notons que les données de l'université de Corse dans le tableau n°12 ne prennent pas en compte des financements importants qu'elle a bénéficié. Concernant Paris 2 reportée dans le tableau n°13 n'a exprimé aucune demande en 2018, ce qui explique l'absence de montant.

Tableau n° 12 : montant « oui si » moyen par étudiant inscrit dans le même établissement depuis 2013 et n'ayant pas réussi sa licence en 3 ou 4 ans pour les universités ayant plus de 10 % de bacheliers technologiques

Université	Taux de réussite en observé	Valeur ajoutée	% de bac techno	% de bacs pro	Montant par élève en échec 2018/19	Montant par élève en échec 2019/20	Evolution du montant
Lyon 1	49,3	-4,0	10,6	2,2	1681	2084	24 %
Le Mans	53,0	-3,2	10,0	2,5	532	677	27 %
La Rochelle	90,4	3,2	12,9	2,6	627	833	33 %
Versailles St Quentin	62,5	6,9	11,7	2,7	813	1025	26 %
Paris 5	52,5	-0,8	10,3	3,0	991	1157	17 %
Limoges	56,8	-0,1	11,5	3,4	701	949	35 %
Corse	67,9	10,5	13,9	3,4	63	63	0 %
Institut Champollion	61,8	6,2	16,4	4,1	2107	2740	30 %
Orléans	56,5	2,2	11,6	4,1	535	535	0 %
Brest	60,6	5,1	14,2	4,4	585	711	22 %
Clermont Ferrand	60,7	1,6	10,1	4,7	613	820	34 %
Montpellier	517,7	-1,3	10,8	4,9	488	634	30 %
Rennes 2	60,3	2,5	12,4	4,9	379	511	35 %
Littoral	45,5	-12,8	11,7	4,9	335	447	33 %
Créteil	56,6	7,3	15,5	5,1	491	641	31 %
Mayotte (CUFR)	38,7	7,7	25,8	5,3	429	429	0 %
Reims	54,7	2,0	12,7	5,5	602	796	32 %
Rouen	52,0	-2,9	11,1	5,9	486	650	34 %
Nice	48,9	-3,9	13,0	6,1	303	530	75 %
Lorraine	54,1	-2,0	11,0	6,5	583	766	31 %
Artois	56,7	1,6	11,5	6,9	486	663	37 %
Aix Marseille	52,5	-1,5	10,9	7,0	423	391	-8 %
Toulouse 2	53,4	-6,8	10,2	7,6	218	231	6 %
Saint Étienne	61,3	8,5	13,1	7,8	1441	1621	33 %
Amiens	49,9	-1,3	14,1	8,2	686	1082	58 %
Paris 13	37,6	-2,8	27,5	8,4	650	812	25 %
Valenciennes	54,7	3,3	15,0	8,5	600	800	33 %
Montpellier	58,7	2,3	11,8	8,6	624	813	30 %
Evry Val d'Essonne	51,7	8,5	20,6	9,2	986	848	-14 %
Perpignan	59,5	9,5	15,8	10,7	690	958	39 %
Toulon	47,1	0,3	16,8	11,6	459	459	0 %
Avignon	48,2	1,4	16,2	12,7	102	299	195 %
Antilles	25,9	-13,8	15,5	12,8	446	446	0 %
Le Havre	42,8	-5,7	11,8	13,8	948	1266	34 %
Paris 8	47,3	1,1	16,1	15,1	290	524	81 %
Polynésie	32,0	-5,0	22,8	17,9	296	296	0 %
Nîmes	42,9	-2,0	19,2	18,5	606	909	50 %
La Réunion	29,3	-9,9	20,1	18,5	246	365	49 %
Guyane	41,0	11,6	30,5	21,3	1135	1313	16 %

Source : Cour des comptes d'après les données MESRI/SIES (méthode 3)

Tableau n° 13 : montant « oui si » moyen par étudiant inscrit dans le même établissement depuis 2013 et n'ayant pas réussi sa licence en 3 ou 4 ans pour les universités ayant moins de 10 % de bacheliers technologiques ou de bacheliers professionnels

Université	Taux de réussite en observé	Valeur ajoutée	% de bac techno	% de bacs pro	Montant par élève en échec 2018/19	Montant par élève en échec 2019/20	Evolution du montant
Toulouse 3	57,2	1,5	8,2	2,4	1438	1449	1 %
Marne La Vallée	69,7	11,5	9,2	1,9	1314	1996	52 %
Pau	64,4	6,5	7,8	3,2	1140	1380	21 %
Bretagne sud	65,5	6,0	9,4	3,2	1032	1578	53 %
Rennes 1	63,7	-1,5	2,4	0,8	988	1328	34 %
Bordeaux 3	63,9	-1,3	6,7	4,8	893	893	0 %
Chambéry	67,1	8,6	9,4	2,4	580	1121	32 %
Paris 11	62,6	3,6	7,5	1,1	840	1220	45 %
Paris 1	65,7	3,5	5,7	1,9	823	1155	40 %
Angers	74,0	11,1	8,0	2,3	735	953	30 %
Lyon 2	72,8	9,8	8,6	2,9	650	716	10 %
Poitiers	64,0	4,1	9,6	3,4	634	863	36 %
Besançon	59,5	2,1	9,6	2,8	626	686	9 %
Strasbourg	54,2	-7,6	8,7	3,9	586	691	18 %
Dijon	59,0	0,9	9,6	3,1	574	757	32 %
Nantes	59,6	-2,2	7,9	1,8	565	764	35 %
Grenoble	58,0	-2,0	7,5	4,0	562	749	33 %
Lille	49,9	-9,4	8,1	5,1	534	714	34 %
Mulhouse	63,1	6,6	9,6	8,3	511	1090	113 %
Caen	54,3	-3,7	7,1	3,2	507	677	34 %
Tours	56,3	-3,5	9,8	3,3	471	478	2 %
Cergy Pontoise	53,2	-2,4	9,2	2,6	449	957	113 %
Bordeaux	59,8	0,5	6,4	1,6	328	422	29 %
Paris 7	61,4	-0,1	6,5	3,0	309	309	0 %
Paris 10	62,1	5,3	9,8	2,8	276	369	33 %
Lyon 3	62,1	0,6	6,2	2,8	230	236	3 %
Sorbonne Université	61,0	-3,8	4,4	1,1	98	98	0 %
Toulouse 1	61,4	-0,8	5,6	3,8	93	112	20 %
Paris 3	61,9	-2,3	8,7	1,7	72	490	578 %
Paris 2	59,0	-6,9	3,5	0,5	-	54	

Source : Cour des comptes d'après les données MESRI/SIES (méthode 3)

Les universités ayant plus de 10 % de bacheliers technologiques sont d'autant mieux dotées que le taux de ces bacheliers est faible ou que la valeur ajoutée est élevée, sauf pour certaines universités où le taux de bacheliers professionnels est également élevé.

Les montants indiqués dans ces tableaux sont ceux demandés par les universités. La Cour suggère que le ministère devrait s'emparer de cette diversité des demandes dont les plus faibles émanent des universités qui ont moins d'appétence pour améliorer la réussite de tous les étudiants.

Quand certaines universités ne font que reconduire les dispositifs de réussite antérieurs à la loi ORE malgré une demande de financement (extension ou généralisation aux formations pour 16 sur les 26 universités), d'autres universités (5) ont déclaré ne pas les avoir déployés en 2018-2019 alors qu'elles ont bénéficié 1,32 M€ dont l'université de Lorraine qui a obtenu à elle seule 0,94 M€. En 2019-2020, cette dernière « a déclaré au rectorat poursuivre ces dispositifs et en ajouter d'autres, obtenant 0,29 M€ complémentaires » selon la Cour. Le déficit de suivi de ces crédits est pointé par la Cour. Il est d'autant plus crucial de le renforcer compte tenu du nombre élevé des universités (94%) qui déclare avoir développé un dispositif de réussite alors que seules 55 % des filières non sélectives ont déployé un dispositif de réussite en 2018-2019 (contre 27 % en 2017-2018). 2 universités n'ont pas transmis de bilan au ministère en 2018-2019 et pourtant la somme allouée a été reconduite en 2019-2020. Devant cette situation, la Cour demande au MESRI de « mettre en place les outils lui permettant de s'assurer que ces crédits sont employés pour atteindre les objectifs de la loi ORE, et, à défaut, les redéployer ».

La Cour souligne qu'en 2019-2020 « 807 formations, soit 33 % des formations en licence sur Parcoursup, ont proposé à 172 260 candidats une proposition d'admission à condition de suivre un dispositif « oui si » ». Seul 13 % ont accepté contre 5 % en 2018-2019. Néanmoins le taux de la première année de fonctionnement de Parcoursup sont à prendre avec précaution compte tenu de la non tenue des CEV pour protester contre la sélection (par exemple Rennes 1 3 CEV sur 9, Université d'Avignon 2 sur 18) ou de mouvements de protestation d'étudiants. Notons que la filière STAPS a proposé le plus grand nombre de dispositifs tandis que la PACES en a développé le moins.

Parmi les étudiants ayant accepté un parcours « oui si » en 2018, c'est-à-dire les 5 %, seuls 85 % se sont présentés à la rentrée universitaire. 11 universités sur les 53 ayant déclaré un dispositif « oui si » ont adopté la base du volontariat pour suivre ces dispositifs. Les étudiants ont été la plupart du temps peu assidus mais 30 universités n'ont pas sanctionné ces étudiants. Notons que ces statistiques ne prennent pas en compte les étudiants qui ont été dirigés vers des dispositifs de réussite à l'issue d'un test en début d'année universitaire sans avoir eu une proposition « oui si » dans Parcoursup. La Cour recommande un suivi précis de tous les étudiants bénéficiant d'un dispositif d'aide à la réussite et l'inscription obligatoire dans ces dispositifs des étudiants détectés « oui si » dans Parcoursup.

Enfin, la Cour souligne un risque de redondance avec les NCU (Nouveaux cursus à l'université) appel à projet au titre du Plan d'investissement d'avenir (PIA3) qui a pour objectif l'excellence des dispositifs de réussite étudiants avec un jury international. Sur les 57 universités ayant déclaré la mise en place d'un dispositif « oui si », 38 participe aussi à un NCU avec des enveloppes budgétaires trois moindres que celle des dispositifs « oui si » (90 527 € en moyenne pour les NCU et 330 128 € en moyenne pour les « oui si »).

La Cour dans son enquête faite auprès des universités note « une amélioration globale de 1 % du taux de réussite au premier semestre »²⁷. Cependant comme souligné auparavant le nombre d'étudiants concernés est faible. Il est donc difficile de mesurer l'efficacité des dispositifs déployés pour aider à la réussite étudiante. Il en est de même pour l'IGAENR qui a noté une augmentation du taux de réussite des néo-bacheliers de 1,4 % entre les 1^{er} semestres 2017-2018 et 2018-2019 : +0,8 % pour les bacheliers généraux, +0,5 % des bacheliers technologiques et +1,6 % pour les bacheliers technologiques mais l'échantillonnage est également faible (26983 sondés). La Cour a calculé le taux de réussite en 2018 entre les étudiants en parcours aménagé (incluant tout type de dispositifs « oui si ») et étudiants dans les filières de droit, psychologie et STAPS. Le tableau n°14 présente quelques résultats.

27 84 % de réponses complètes à l'enquête

Tableau n°14 : taux de réussite des présents à l'examen du premier semestre de L1 en 2019 dans trois filières

Filière	Taux mesuré	Hors parcours aménagé	Avec parcours aménagé
Droit (13 universités répondantes, 10 645 inscrits)	Taux de présents à l'examen du premier semestre	91 %	68 %
	Taux de réussite en L1	39 %	23 %
STAPS (8 universités répondantes, 4 458 inscrits)	Taux de présents à l'examen du premier semestre	100 %	80 %
	Taux de réussite en L1	56 %	23 %
Psychologie (5 universités répondantes, 2 123 inscrits)	Taux de présents à l'examen du premier semestre	93 %	66 %
	Taux de réussite en L1	53 %	67 %

Source : Cour des comptes d'après l'enquête menée par la Cour auprès des universités

Les parcours aménagés favoriseraient la réussite pour les étudiants présents à l'examen²⁸. La Cour souligne que des écarts importants de ce taux entre les établissements sont observés avec des dispositifs plus ou moins étendus. Compte tenu de la taille de l'échantillon et peu de formations concernées, il est difficile de tirer des conclusions même en terme de présence aux examens contrairement à la Cour qui conclue à un taux de présence aux examens en dessous de 20 % par rapport à celui des étudiants qui ne sont pas dans les parcours aménagés. La Cour explique cette différence par des difficultés d'orientation (absence de projet) et recommande de proposer un dispositif spécifique pour ces bacheliers.

III - Quelques focus sur des universités qui ont mis en place des dispositifs « oui si »²⁹

Université de Caen

En 2019, 1200 candidats de Parcoursup se sont vus proposés un dispositif « oui si » dont 720 étudiants ont accepté (60%, 12,5 % des néo-bacheliers inscrits dans les licences). Les dispositifs sont de la remise à niveau, du tutorat, du soutien et du suivi par un directeur des études.

Dispositif « oui si » en deux ans : Sur les 720 étudiants, 38 (5,2%, sur 40 places prévues) ont accepté de faire la licence, en 4 ans avec une remise à niveau au premier semestre (licences de physique, chimie, mécanique et électronique). La plupart des autres étudiants se sont vus proposer une L1 en 2 ans.

Université de Lille

La filière STAPS a intégré 105 étudiants dans un **dispositif « oui si » en deux ans** : licence en 4 ans.

4700 € / an / étudiant

Également des **dispositifs « oui si » en un an**.

28 Le cas de la filière psychologique est à analyser à part. En effet, le département de psychologie de Paris Nanterre qui représente 27 % des inscrits de l'échantillon, a admis 72 % des candidats en parcours aménagé pour la mise en œuvre du dispositif

29 Collecte à partir des dépêches AEF et divers articles de presse. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Université de Strasbourg

Faculté des sciences de la vie (2200 étudiants dont 700 en L1

70 étudiants à la rentrée 2018 et 35 étudiants à la rentrée 2019

Propose depuis 10 ans des enseignants référents (1 pour 20 à 30 étudiants) pour repérer les étudiants en difficulté (1 à 3 entretiens) et proposer des remédiations. Meilleure connaissance du public étudiant en difficulté qui a favorisé le repérage des étudiants dans Parcoursup. Accompagnement poursuivi en L2 et L3.

Évaluations continues intégrales depuis 2013 : avant les ECI taux de réussite de 60 à 65 %, près les ECI 75 % en L1 (sur les étudiants présents à l'examen).

Dispositif « oui si » en deux ans : licence en 4 ans pour les bacheliers professionnels (en plus de l'accompagnement pédagogique, disciplinaire et méthodologique proposé par le **dispositif « oui si » en un an** proposé à des bacheliers scientifiques (réfèrent, contrat pédagogique). Intégration de la L1 sous condition : réfèrent, contrat pédagogique.

32 étudiants en dispositif « oui si » licence en 4 ans en 2018-2109, 15 en 2019-2020. Validation d'une partie des UE.

37 étudiants en « oui si » licence en 1 ans avec L1 aménagé : 37 en 2018-2019, 20 en 2019-2020. Plutôt bonne réussite.

Université de Cergy Pontoise

Faculté des lettres modernes

Bacheliers avec une moyenne des notes littéraires inférieur à 10/20

Dispositif « oui si » en un an : 7h de remise à niveau par semaine (remplacement de certaines options pour de la méthodologie)

24 étudiants en 2018-2019 : 1/3 est passé en L2, 1/3 a échoué et 1/3 pas de présence aux examens.

UFR sciences et techniques

Créé avant la loi ORE

1 000 étudiants

Semaine d'intégration : ateliers en amphithéâtre, tests de positionnement, de visites guidées

Test de positionnement : fiche pour savoir où l'étudiant se situe et où se situe sa promotion avec résultats statistiques diffusés aux enseignants → accompagnement tout au long des semestres via des soutiens disciplinaires, du mentorat ou encore des ateliers interdisciplinaires dans un fablab

Université de Savoie Mont-Blanc

5 mentions de L1 : STAPS, écogestion, mathématiques physique chimie, sciences de la vie et de la terre, droit, histoire, psychologie (à terme toutes les mentions auront des dispositifs « oui si »)

Dispositif « oui si » en un an : Renforcement disciplinaire, diversité d'approches pédagogiques, usage du numérique (par exemple Wims en sciences), travail en groupe

Obligation de suivre le dispositif dans la licence choisie par le candidat sur Parcoursup

2018-2019 : 326 étudiants (8 % des capacités d'accueil) ; 2019-2020 : 400 ; 2020-2021 : 500 (prévision)

Contrat pédagogique dès le début sauf en STAPS (plus tard après la rentrée) : 400 contrat pédagogiques en 2019-2020

Un meilleur taux de passage en L2

Mise en place d'un **allongement de la L1** à la rentrée 2021 dans le cadre du NCU @Spire(2) '(individualisation des parcours)

Université du Mans

Economie gestion, sciences, 6 autres mentions licence

Pas en droit : cours méthodologique et tutorat

Taux de réussite : STAPS : de 49,6 (2017-2018) à 52,8 % (2018-2019); sciences de la terre de 55 (2017-2018) à 60 % (2018-2019), augmentation du taux de réussite aussi dans les autres licences en sciences. Économie gestion : sur 51 étudiants en L1.1, 7 validation du semestre 1 et 11 validation du semestre 2 ou de nombreuses validations d'UE. Poursuite de 29 étudiants en L1.2. Réussite plutôt pour les étudiants pas trop éloigné du niveau de « prérequis » demandé.

Dispositif « oui si » en un an : licence de sciences 129 étudiants (remédiation, tutorat, coaching entre pairs, enseignants référents) NCU Thélème

Dispositif « oui si » en deux ans : filières lettres (orientation par défaut) 132 étudiants (remédiation) ; STAPS 117 étudiants sur 401 de L1 (L1.1 renforcement disciplinaire, L1.2 sport et enseignements transversaux)

Pour les étudiants en très grande difficulté : création d'un DU « accompagnement et orientation » (20 places) en collaboration avec les CFA, pôle emploi et les IUT

Contrat pédagogique

Université d'Orléans

En 2018-2019 dispositifs inspirés du plan réussite en licences

Droit et éco-gestion ; **dispositif « oui si » en un an** avec soutien méthodologique ou disciplinaire avec davantage de cours et de travaux dirigés

UFR sciences et LLSH : parcours d'accompagnement (non inclut dans les dispositifs « oui si »)

Tutorat en « oui si » assurés par des étudiants

Référents et contrat pédagogique qui à terme sera sous forme numérique

Université Rennes 1

Filière informatique

Bacheliers S et ES en difficulté

27 étudiants (volontariat, au déoart 120 dossiers) sur 200 étudiants de L1 dont 20 bacheliers S mais peut aller jusqu'à 1/4 de l'effectif global

Dispositif « oui si » en deux ans : licence en 4 ans depuis 2017 (L1.1 : disciplines transverses + accompagnement en mathématiques, informatique et électronique ; L1.2 : matières fondamentales)

Université d'Angers

Dispositif « oui si » en deux ans : licence en 4 ans en droit (L1.1 : français et méthodologie ; L1.2 : matières fondamentales)

36 étudiants sur 550 étudiants (volontariat)

Université de Nantes

Dispositif « oui si » en un an

Dispositif « oui si » en deux ans :

Licences scientifiques

- « Tremplin »

Primo-entrants avec des connaissances et compétences très éloignées des attendus

82 étudiants dont 15 issu d'un bac STI2D

Remise à niveau des programmes de terminale scientifiques

Poursuite en L1 si la moyenne est supérieure à 10

- « Accompli »

Primo-entrants avec des connaissances et compétences pas trop éloignées des attendus

47 étudiants dont 34 bacheliers S

Surtout axé sur l'accompagnement

Étalement des UE sur l'année

Université de Grenoble

Dispositif « oui si » en un an et dispositif « oui si » en deux ans.

Université de Bordeaux

Licence droit public

Dispositif « oui si » un an : 20 étudiants

TD supplémentaire au début de chaque semestre (méthodologie, expression écrite, introduction au droit), soutien disciplinaire en cours d'année, permanence électronique (2h/semaine) pour répondre aux questions des étudiants

Suivi individuel

Licence AES

Dispositif « oui si » en deux ans : L1 en deux ans

Collège sciences et technologies

Dispositif « oui si » en deux ans : L1 en deux ans depuis 2018

UE disciplinaires de chacun des portails

Contrat de réussite

Suivi individualisé par le directeur des études

Sur la base du volontariat

23 étudiants sur 80 candidatures (devrait être étendu à 60 étudiants en 2019)

Sorbonne université

Dispositif « oui si » en deux ans : L1 en deux ans depuis 2018

Étalement des UE disciplinaire des portails licences sur deux ans

L1.1 : remise à niveau en mathématiques, physique, chimie + validation de quelques UE de L1
56 étudiants

Enseignant référentiel et pédagogie adaptée avec du tutorat

A la fin de la L1.1 intégration en L1 classique (L1.2 = L1)

Université de La Réunion

Licence sciences de la vie (SV)

Dispositif « oui si » en un an : L1 "parcours adapté"

Suivi individuel, soutien méthodologique, travail en groupes

UE (6h) sur le "devenir étudiant", UE (34h) sur les bases scientifiques (ajout heures de TD par rapport à la L1 SV), UE (20h) de renforcement général, 16h de tutorat

Étudiants avec moyenne de Terminale entre 10 et 11

34 étudiants sur 80 dossiers accepté

67,65 % de réussite (contre 49,7 % en L1 SV)

Appréciation des étudiants : cohésion du groupe, proximité avec un responsable, TD renforcés, etc.

Mais nom « adapté » donne le sentiment d'appartenir à un groupe « à part »

Université d'Évry

500 étudiants en dispositifs « oui si » en 2019

Mise en place d'un émulateur depuis septembre 2018 : module disciplinaire (pédagogie innovante) et module transversal (métier étudiant, méthodologie universitaire, confiance en soi, prise de parole, mémorisation, etc) (30 à 40 h opérés par 90 % d'intervenants extérieurs)

Ateliers : "Apprendre à apprendre", "mémorisation", "sophrologie", "intelligences émotionnelles", "orthographe", "prendre la parole", et "accompagnement pour la dyslexie".

Contrat pédagogique : modules disciplinaires obligatoires et modules transversaux sur la base du volontariat

Succès de ces modules au départ réservés aux « oui si » mais ouverture à d'autres étudiants

Taux de passage en L2 de 37 % contre 31,5 % pour l'ensemble des étudiants de L1
Réflexion sur la mise en place d'une L0 axée sur l'orientation avec possibilité de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre des études pour éviter la disparition de 30 % d'étudiants en cours d'année

Université de Clermont-Ferrand

Dispositifs « oui si » dans 50 % des 27 licences en 2018. Quasi totalité des licences en 2019

Entre 165 et 25 % d'étudiants en « oui si » (625 étudiants)

Modules disciplinaires, méthodologiques, etc

47 % de taux de réussite au lieu de 37 %

Droits : validation de l'année pour moins de 10 % des « oui si » (même tendance en économie et en sciences). Pas de changement du taux de passage vers la L2 toujours de 50 %.